

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 septembre 2010 à 19h30, au Club Nautique St-Louis, 360, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

Ouverture de la séance

Le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

8184- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 20 septembre 2010 en y ajoutant cependant les points suivants :

- a) Revégétalisation des rives;
- b) Quais pour la rampe de mise à l'eau;
- c) Plainte abris postaux;
- d) Ligne des hautes eaux;
- e) Projet Plage Germain;

et en retirant le point 14 puisque ce dossier est maintenant réglé.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8185- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 août 2010

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 16 août 2010, après avoir apporté les corrections suivantes :

- À la résolution 8178, ajouter au 2^{ème} paragraphe après les mots « opinion générale » les mots suivants « *concernant la ligne des hautes eaux* ».

- À la résolution 8182, ajouter à la 5^{ème} ligne après les mots « rampe de mise à l'eau » les mots suivants « *du Club nautique* ».

8186 –Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois d'août 2010;
- Conciliation bancaire au 31août 2010;
- Rapport budgétaire pour le mois d'août 2010 ;

8187-Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 1000223 à 1000252 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

8188 - Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'août 2010 pour une valeur de travaux de 62 000 \$.

a) Suivi du dossier 554 Chemin Thomas-Maher ;

ATTENDU QUE le propriétaire du 554 Chemin Thomas-Maher a fourni un nouveau certificat de localisation de sa propriété et qu'il a été constaté que sa résidence ainsi que

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

son garage ne sont pas conformes aux marges minimales et qu'en conséquence, il demande une dérogation mineure.

ATTENDU QUE la résidence nécessite une dérogation puisqu'elle est située à 2,84 m. dans la marge minimale qui est de 3,00 m. et que le garage est à 2,89 m. au lieu de 3,00 m. Il faudrait donc des dérogations de 0,16 m. pour la résidence et 0,11 m. pour le garage.

ATTENDU QUE le solarium qui a été ajouté à la résidence est presque entièrement situé sur la rive.

Après discussion, il est convenu d'accepter que Monsieur Gilbert puisse faire des demandes pour les deux dérogations qui concernent la résidence et le garage. Quant au solarium, il devra être défait puisqu'il a été construit sans permis et qu'il est presque entièrement construit dans la bande riveraine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil donne mandat à Me André Lemay de continuer les procédures pour faire démolir le solarium construit sans permis et de plus dans la bande riveraine et ce, d'ici le début novembre 2010.

b) Dossier 666, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault présente aux membres du Conseil une lettre recommandée qui a été transmise au propriétaire du 666, Chemin Thomas-Maher l'informant d'une possibilité de pollution via son champ d'épuration. Après discussion, il en ressort que pour les terrains du Parc Maher, ce sera toujours un problème de refaire des champs d'épuration puisque les terrains sont petits et qu'il n'y a pas beaucoup d'espace pour faire des travaux. Il faudrait voir si on pourrait faire une étude de pré-faisabilité pour un ou des champs collectifs.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil donne mandat à la firme Roy Vézina pour préparer une étude de pré-faisabilité pour un montant maximal de 5 000 \$.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8189- Rapport de la directrice générale

a) Réclamation d'une citoyenne pour l'élagage

Madame Viviers remet aux membres du Conseil copie d'une mise en demeure reçue d'une citoyenne par laquelle elle réclame un montant de 5 000 \$ ainsi que le nettoyage et le reboisement des lieux où des arbres ont été coupés sur son terrain pour la préparation de l'installation du service internet haute vitesse.

Monsieur Bourgault explique que c'est monsieur Gosselin qui est allé faire l'élagage et qu'il a coupé des petits arbres de moins de quatre pouces de diamètre. Il n'a cependant pas ramassé les branches qui traînaient.

Après discussion, il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de demander à M. Gosselin d'aller ramasser les branches qui sont demeurées sur le terrain de madame et d'écrire une lettre à Madame dans le but de fermer ce dossier.

b) Rapport de la Sûreté du Québec

Madame Viviers mentionne que la Sûreté du Québec nous transmettra à chaque semaine un rapport des interventions faites sur le territoire. Elle en remet une copie à chacun des membres du Conseil et les leur remettra au fur et à mesure qu'ils arriveront, soit par courriel ou copie papier.

c) Rapport du Service des incendies de Ste-Catherine

Madame Viviers remet aux membres du Conseil le rapport du Service des incendies pour les interventions faites entre mai et août 2010. Il y aurait eu 3 interventions des Premiers Répondants et 4 alarmes incendie au Lac-Saint-Joseph.

d) Rapport d'étape du Club Nautique St-Louis

Tel que convenu, nous avons reçu le rapport d'étape final du Club Nautique. La saison s'est relativement bien passée. Le fait d'avoir une personne responsable dans le chalet voisin a grandement aidé à améliorer les choses. Aucun incident au Club comme des infractions ou petits vols. Tout s'est bien passé et parents et enfants semblent satisfaits du camp de jour.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

e) Le Chœur de ma Rivière

Nous avons reçu une demande de commandite de la chorale Le Chœur de ma Rivière pour les festivités entourant leur 50^e anniversaire d'existence. Après discussion, il a été décidé de ne pas commanditer cet événement.

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la directrice générale pour le mois d'août 2010.

8190 – Suivi du dossier 432, Chemin Thomas-Maher

Madame Viviers remet aux membres du Conseil copie d'une lettre reçue de Me André Lemay concernant le dossier du 432, Chemin Thomas-Maher à laquelle est jointe l'opinion émise par M. Jean-François Rolland de la firme DAA. L'opinion est claire et il y a eu contravention à la réglementation. Me Lemay suggère de transmettre la première opinion aux procureurs des propriétaires et par la suite, d'entreprendre les procédures s'il n'y a pas de suite à cette transmission.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise Me Lemay à transmettre la première opinion et à continuer les procédures par la suite s'il n'y a pas de correction.

8191 – Suivi du dossier du 10 Chemin Thomas-Maher.

Monsieur Michel Croteau mentionne que suite à une rencontre entre les avocats et les parties au bureau de Me Lemay, il a été convenu de se rendre sur les lieux pour vérifier si la base de béton était bien là avant la réfection du foyer, ce qui a été fait. Me Croteau a constaté en compagnie de M. Bourgault que le foyer a bien été construit sur la même base qui était là auparavant et qu'en conséquence, cela constituait un droit acquis.

Il est donc proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Guy Jacob de transmettre une lettre au propriétaire lui confirmant que nous fermons notre dossier relativement à la construction de ce foyer et lui demandant de faire une demande de permis, de lui imposer l'amende de 100 \$ pour avoir construit sans permis et lui suggérant de placer des arbustes derrière ledit foyer et de revégétaliser la rive ainsi que les abords de sa descente de bateau si possible, ce qui éviterait le ruissellement et améliorerait la qualité de l'eau du lac.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8192 –Suivi du dossier 146, Chemin Thomas-Maher

Madame Viviers mentionne qu'une mise en demeure a été transmise au propriétaire et que des instructions de poursuivre les procédures ont été données à Me Lemay. Ce dossier est donc reporté à la prochaine réunion.

8193 – Demande de déboisement pour le 872, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault mentionne qu'un citoyen a beaucoup de conifères sur son terrain et il demande la permission d'en abattre une vingtaine pour vendre. Après discussion, il est convenu que pour abattre un arbre, il y a des conditions à respecter, que ce ne sont pas des arbres malades ni dangereux et qu'il n'y a aucune raison de les abattre. De plus, ça deviendrait alors une pratique commerciale, ce qui est interdit sur notre territoire.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil refuse la demande de déboisement pour cette propriété.

8194 –Demande de dérogation mineure pour le 710, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault présente la demande de dérogation mineure qui consiste à permettre le remplacement d'un garage existant, protégé par droits acquis et dérogeant déjà de cinq (5) mètres dans la marge minimale avant, par un autre plus grand érigé partiellement sur les mêmes assises et ce, vu l'impossibilité de le localiser ailleurs sur le terrain à cause de la fosse septique et du champ d'épuration.

Après discussion, compte tenu que ça ne causera aucun préjudice à qui que ce soit et puisqu'il ne peut faire autrement à cause de la dimension du terrain, compte tenu de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à la majorité, M. Michel Croteau s'étant abstenu de participer vu son intérêt, d'accorder la dérogation mineure pour cette propriété.

8195 – Demande de dérogation mineure pour le 904 Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault dépose les documents relatifs à la demande de dérogation mineure dans le dossier du 904 Chemin Thomas-Maher. Le propriétaire veut construire une remise à 17 m. de l'emprise du chemin alors que la marge est de 22 m. Dans la nouvelle réglementation, la marge devrait être changée pour 10 m.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

En conséquence, vu la recommandation du Comité Consultatif, compte tenu que ça ne causera aucun préjudice à qui que ce soit et puisqu'il ne peut faire autrement à cause de la dimension du terrain, il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour cette propriété étant donné de plus que la réglementation sera changée éventuellement et qu'il sera alors conforme.

8196 – Dossier de nuisances pour le 181, Chemin de la Passe.

Ce dossier étant maintenant réglé, ce point est retiré de l'ordre du jour.

8197 – Dossier du 264, Chemin Mongrain

Monsieur Bourgault mentionne que le propriétaire du 264 Chemin Mongrain attend toujours la conclusion de la vente de terrains du ministère des Ressources Naturelles pour pouvoir se rendre conforme aux normes concernant sa fosse septique et son champ d'épuration. Elle devra cependant obtenir une dérogation mineure pour finaliser ce dossier. Des publications paraîtront dans le journal et nous pourrons finaliser ce dossier lors d'une prochaine réunion.

8198 - Adoption du Règlement 10-208 relatif au traitement des élus municipaux

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-208 décrétant la fixation de la rémunération des élus municipaux.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 05-176 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-208, tel que rédigé.

8199 – Honoraires additionnels de consultation en urbanisme DAA

Madame Viviers remet aux membres du Conseil le détail des honoraires de consultation additionnels concernant la refonte de nos règlements. Après discussion, il est convenu que cette dernière communique avec cette firme afin de savoir ce qui reste à faire, quels

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

sont les coûts supplémentaires à venir et leur demander de fournir un échéancier réaliste. Elle nous fera rapport lors de la prochaine réunion.

8200 – Suivi du dossier internet

Madame Viviers mentionne que près de 80% du câblage est fait et qu'il ne manque que quelques permis de Bell qui doivent être attribués bientôt. De plus, nous n'avons pas encore reçu le protocole du ministère. Madame Viviers fera des démarches auprès du Bell et du ministère afin de faire avancer les choses et reviendra avec ce dossier lors de la prochaine réunion.

8201 – Glissières de sécurité

Monsieur Bourgault présente aux membres du Conseil un estimé des coûts pour ajouter des glissières supplémentaires à certains endroits stratégiques où c'est moins sécuritaire. Le coût est de 24 900 \$ plus taxes. Après discussion, il est convenu de reporter ce point au printemps prochain.

8202 – Réception du dépôt du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2011

Madame Viviers remet aux membres du Conseil une copie du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2011.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du dépôt du nouveau rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2011, au montant total de 219 033 330 \$.

8203 – Revégétalisation des rives

Monsieur Guy Jacob informe les membres du Conseil que l'APELSJ a réussi à avoir des arbustes un peu plus gros que ceux qui nous avaient été offerts la dernière fois. Il pourrait donc les placer au Club Nautique, au chalet des Petits Frères des Pauvres ainsi qu'au Parc Maher. Monsieur Croteau le rencontrera pour lui faire un plan des endroits où il pourrait y avoir de la revégétalisation au Parc Maher.

8204 – Quais de la rampe de mise à l'eau

Monsieur Tessier mentionne que tout s'est bien passé cet été et qu'il n'y a eu que de bons commentaires concernant le gardiennage et la rampe de mise à l'eau. Il ne manque que des défenses que nous ajouterons l'an prochain.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Il faudrait peut-être cependant changer les quais pour en mettre de plus légers et plus faciles à manœuvrer. Ceux qui sont là actuellement sont vieux et avaient été donnés par un citoyen. Il lui est recommandé de demander des soumissions et de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil.

8205 – Plainte aux abris postaux

Les postiers de la Société des Postes se plaignent qu'il n'y a pas assez de lumière dans les abris postaux. Après discussion, il est recommandé à Monsieur Bourgault de vérifier s'il n'y aurait pas une façon d'ajouter un interrupteur et une lumière pour leur faciliter la tâche. Ce point est donc reporté à la prochaine séance du conseil.

8206 – Ligne des hautes eaux

Monsieur Jacques Coulombe explique qu'il a contacté un arpenteur géomètre pour qu'il nous donne une opinion sur la façon dont on doit calculer la ligne des hautes eaux. Celui-ci est prêt à le faire mais il n'a pas de disponibilité avant le printemps prochain. Il en coûterait un maximum de 5 000 \$. Ce point est donc reporté au printemps prochain.

8207 – Projet Plage Germain

Des citoyens s'inquiètent de l'avenir de la Plage du Lac-St-Joseph suite à l'annonce parue dans le journal. Les membres du Conseil sont au courant de ce projet mais c'est un projet à long terme et nous n'avons pas beaucoup de pouvoir puisque ce n'est pas sur notre territoire. Monsieur Bédard prendra plus d'informations et fera des représentations si nécessaires lorsque nous aurons plus de renseignements à ce sujet.

8208 – Levée de la séance.

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h05.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire